40 Année - N° 2506 Le N° 0.25 c. PARAIT LE SAMEDI 9 Janvier 1937

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
payables d'avance
Basses-Alpes et départements limitrophes ..... 13 francs.
Autres départements ..... 15 francs.
Etranger ..... 25 francs.
On s'abonne dans tous les Bureaux de — Poste —

Administration et Rédaction : 25, Rue Droite, 25, SISTERON
Téléphone 1.48. R. C. Sisteron 117. C.-C. P. Marseille 156-36.
Fondateur : A. TURIN — Directeur : M.-P. ASCAL LIEUTIER

— Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus. —
Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, (2e), *et au Bureau du Journal.*

ANNONCES
Judiciaires, (la ligne) 1,50
Réclames, (la ligne) 1,50
Commerciales, (la ligne) 1,50
Pour les grandes annonces et les annonces répétées, on traite de gré à gré.

Une heureuse législation en matière d'électrification rurale

par *MARCEL MASSOT, Député des Basses-Alpes.*

Une disposition législative très importante insérée dans la loi des Finances du 1er Janvier 1937, prévoit la création d'un fonds d'amortissement des emprunts d'électrification et d'un fonds des avances sur consommation d'énergie électrique.

Elle tend à alléger considérablement les charges départementales et surtout les charges communales d'électrification.

L'intérêt d'une telle mesure ne saurait échapper à personne. Nul n'ignore en effet, les difficultés financières considérables que soulevait pour les communes et plus particulièrement pour les petites communes de départements pauvres comme les Basses-Alpes, la réalisation des projets d'électrification.

Nos communes avaient, en général, adhéré à des Syndicats Intercommunaux d'électrification. Elles avaient bénéficié de subventions d'Etat et de subventions départementales mais, l'ensemble de ces subventions ne dépassait pas, en général, 50 pour cent du montant du projet. Pour le surplus, le Syndicat Intercommunal émettait un emprunt et chaque commune devait garantir par le vote de centimes, sa participation aux annuités de l'emprunt. Pour certaines communes, le nombre de centimes atteignait plusieurs centaines. Il en est même qui ont dû voter jusqu'aux 1000 centimes de garantie... c'était écrasant...

On concevait l'hésitation qu'éprouvaient certains maires de village a engager leur commune dans de pareilles dépenses. La perspective de charges aussi lourdes pour le budget communal a, dans bien des cas, amené les communes à renoncer à l'électrification de leurs écarts.

La situation des communes pauvres s'était aggravée encore du fait que les Décrets-lois Laval avaient réduit le montant des subventions et que, par ailleurs, on parlait récemment, de la suppression de la bonification de l'intérêt qui permettait de faire prendre, en charge par l'Etat, une partie des annuités communales.

Ainsi donc, la situation des collectivités rurales, en matière d'électrification, devenait chaque jour plus angoissante.

Certains villages de nos montagnes étaient placés dans ce cruel dilemne: ou bien la ruine de leurs finances ou bien la renonciation à cette amélioration cependant indispensable que constitue l'électrification.

Cet état de choses avait, de tout temps, retenu l'attention du Parti Radical et Radical-Socialiste dont la grande majorité des élus sont des ruraux.

Au début de Décembre 1935 M. Jaubert, député Radical-Socialiste, déposa une proposition de loi contre-signée par tous ses collègues du groupe Radical à la Chambre, qui tendait à reduire de 90 pour cent les annuités des emprunts d'électrification à la charge des communes et de Syndicats Intercommunaux.

Ces annuités devaient être prises en charge par un fonds spécial d'amortissement alimenté pour les 2 tiers environ, par les Compagnies d'Electricité (intérêt des avances sur la consommation et prélèvement sur la Caisse de compensation des distributeurs) et pour un tiers par l'Etat.

Cette proposition adoptée par la Commission des Finances de la Chambre a fait l'objet de discussions serrées à la Chambre et au Sénat.

Après une navette laborieuse qui se prolongea au delà du 1er janvier un texte fut finalement voté qui constitue l'article 108 de la Loi des Finances qui vient d'être promulguée.

Ce texte n'est pas aussi favorable aux collectivités rurales que la proposition initiale de Monsieur Jaubert je déplore, quant à moi, que le Sénat n'ait pas cru devoir suivre la Chambre du Front Populaire et adopter purement et simplement le texte du groupe Radical-Socialiste.

Quoiqu'il en soit, il constitue une amélioration considérable, une innovation fort appréciable pour nos malheureuses régions déshéritées des Basses-Alpes.

En effet, le principe du fonds d'amortissement est retenu. Ce fonds d'amortissement assume notamment, à partir du 1er juillet 1937, dit la loi:

« 1) Dans la porportion de 50 « à 80 0/0 les charges d'intérêt et « d'amortissement des emprunts de « toute nature et de toute durée con« tractés par les collectivités publi« ques, les régies et les sociétés d'in« térêt collectif agricole, pour leurs « travaux d'électrification rurale, tant « en ce qui concerne les charges des « emprunts en cours que celles qui « résulteront des emprunts futurs.

« 2) Dans la proportion de 20 « à 30 0/0 les charges annuelles des « départements résultant des subven« tions allouées par eux à des col« lectivités pour leur travaux d'élec« trification rurale.

Ainsi les budgets communaux se trouveront déchargés dans une notable proposition du service des intérêts et de l'amortissement des emprunts.

Le problème, qui pour les petites collectivités entourées de nombreux écarts, était presque insoluble, s'éclaircit du fait de cette importante disposition législative.

L'électrification des localités les **plus pauvres et les plus déshéritées peut-être maintenant envisagée.**

Pour la sécurité de la route

La Préfecture des Basses-Alpes nous communique l'avis suivant :

Les Ministres de l'Intérieur et des Travaux Publics rappellent que le 1er janvier 1938 viendra à expiration le délai imparti par la loi du 3 juillet 1934 modifiée par le décret du 30 octobre 1935 pour l'enlèvement des panneaux de toute nature installés par des particuliers sur toutes routes du domaine public, ainsi que des panneaux indicateurs, signaux, panneaux-réclame sur propriétés privées qui ne satisfont pas aux prescriptions règlementaires.

Aucune prorogation ne pourra être accordée.

Les ouvrages tombant sous le coup de cette interdiction sont :

1) Les panneaux-réclame posés sur la voie publique ou sur les poteaux et pylones des services publics, implantés sur la voie publique;

2) Les panneaux-réclame ou autres placés sur les immeubles ou terrains bordant la voie publique et qui par leur forme, leurs couleurs, ou leurs dimensions, peuvent être confondus avec les signaux administratifs ;

3) Les panneaux établis à proximité des croisements ou bifurcations, des courbes et des passages à niveau en deça d'une zone de 30 mètres réservée de chaque côté de la route.

Les personnes qui possèdent de semblables panneaux sont donc tenues de les faire disparaître pour la date fixée, en se conformant aux indications qu'il leur seront fournies, s'il y a lieu, par les chefs de service de la voie intéressée. Faute par eux de se conformer à cette prescription, l'enlèvement des panneaux sera immédiatement après le 1er janvier 1938 poursuivi devant les tribunaux sans préjudice de l'application aux délinquants des sanctions édictées par l'article 2 du décret-loi du 30 octobre 1935.

Mise en vigueur de la loi sur les allocations familiales

Le Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'un décret du 19 novembre 1936 rend applicable la loi du 11 Mars 1932 sur les allocations Familiales dans toute la France à dater du 1er janvier 1937.

1) Dans les catégories professionnelles relevant des groupe, sous-groupes et numéros ci-après énumérés de la nomenclature des Industries et professions établies par la statistique générale de la France :

Sous-groupe :

6 Aa, commerce et administration privée mal désignée ;

6 Ab, commerce de produits agricoles ;

6 Ag numéro 6.332, marchand de sable, de terre ;

6.333, marchand d'engrais, de fumier ;

6.334, marchand de bougies de cire, de stéarine, de paraffine, etc..

6.335, marchand de couleurs;

6 Ah, marchand de papiers, livres et objets d'art ;

6 Aj, commerce de tissus et d'objets pour l'habillement ;

6 Ak, commerce de matériaux et objets pour l'usage domestique ;

Groupe 8 A, soins personnels.

Toutefois les dates d'application de la loi sur les allocations familiales à celles des professions comprises dans ces catégories professionnelles qui ont été déjà visées par des décrets antérieurs restent les dates fixées par lesdits décrets.

2) Dans tous les autres établissements commerciaux de toute nature non encore visés par des décrets antérieurs.

Les employeurs ressortissant à ces catégories professionnelles devront donc s'affilier à une caisse de compensation agréée pour leur catégorie dans le département où se trouvent situés leurs établissements. Ces employeurs seront, en effet, responsables vis-à-vis de leur personnel du service des allocations familiales, à partir de la date où la loi est applicable à leur profession.

En outre, des sanctions prévues par la loi ils s'exposeraient en ne satisfaisant pas à l'obligation légale, à des sanctions en dommages-intérêts de la part des chefs de famille qu'ils emploient, dommages qui ne sauraient être inférieurs au montant des allocations dont ces chefs de famille auraient été frustés.

Mais il y a tout lieu de penser que le cas ne se produira pas et que les employeurs rempliront scrupuleusement les obligations que la loi leur impose.

Chronique Sportive

AERO-CLUB BAS-ALPIN

Brevet de Pilote. — Nous apprenons avec plaisir que le jeune Gallego Joseph, de notre ville, inscrit à la Section d'Aviation Populaire de l'Aéro-Club Bas-Alpin, vient d'effectuer avec succès les épreuves aériennes du brevet B. de pilote de vol sans moteur.

Le 27 décembre dernier, il avait obtenu déjà le brevet A.

Nous adressons nos plus cordiales félicitations au jeune pilote, à ses dévoués moniteurs et à l'Aéro-Club Bas-Alpin qui marque par ce nouveau succès son 24e brevet obtenu.

∴

ACTIVITE AERIENNE DE L'AERO-CLUB BAS-ALPIN EN DECEMBRE

Malgré les journées courtes, malgré le travail absorbant d'organisation de la section d'Aviation Populaire, l'Aéro-Club Bas-Alpin a marqué en Décembre une notable activité aérienne.

Vol Mécanique. — Sous la direction de M. Chandelier, chef pilote, il a été effectué 50 h. de vol sur avions, dont 43 heures en doubles commande et 7 heures en seule par divers pilotes du club. Ont volé: MM. Maurel de Sisteron; Fernand Heyriès, Ferdinand Guillaume, Blanc et Queyrel de Saint-Auban; Moullon de Digne; Mourier de Sisteron.

Les jeunes Parent, René Maurel, de Digne; Gallego de Sisteron; Rinaudi, Marc Maurel, Ougoif, Pompili, Ollivier, Giran, Aubert, Baillet, Peisselon, Auguste Capeau, Edmond et Claude Blanc de Saint-Auban; Etienne de Sièyes, de la section d'aviation Populaire ont effectué au total 30 heures de vol Mécanique.

Monsieur Bonnet continue son entrainement sur « Moustique ».

Baptêmes de l'air. — 15 baptêmes ont été donnés à Mme Lefrançais de Sisteron, Mme Payan, institutrice à Saint-Auban, Mlle Villiard Colomb, de St-Auban, Mlle Simone Rousset et Julia Boyer, de Sisteron, Mlle Marie Novi, de Tarascon, Mlle Linette Signoret, fille de l'inspecteur d'Académie de Nancy, à MM. Navarro, Da Costa, de St-Auban, Tardieu, de Castellane, Gabert, de Sisteron, Pyan, de Saint-Auban.

M. André Queyrel a donné le baptême à son ancien professeur, M. l'Abbé Gebelin.

Voyages aériens. — M. Morillon, architecte à Digne, a effectué le voyage St-Auban-Cannes sur Potez et M. Bonnet, de Castellane, Saint-Auban-Oraison et retour sur Farman Moustique.

Vol à Voile. — Sous la direction de M. André Queyrel, moniteur breveté de vol sans moteur il a été effectué 61 vols sur planeurs dont 37 par les jeunes élèves de la section d'aviation populaire MM. Galego et Cabanes, de Sisteron, Parent de Digne, Enguels et Claude Blanc, de Saint-Auban.

Brevets obtenus. — Cinq brevets de vol sans moteur ont été obtenus Les lauréats sont M. Chandelier, brevet A et brevet B. M. Roustan, brevet A. M. Gallego, brevet A et B. et Claude Blanc, brevet A.

A noter que MM. Gallego et Claude Blanc font partie de la section d'aviation populaire et le jeune Blanc n'est âgé que de 14 ans.

Ainsi 1936 se termine sur le 24e brevet obtenu dans le club.

Section d'Aviation Populaire. — Cette section est incorporée dans le club et ses élèves amalgamés avec leurs ainés ont tout de suite fait preuve d'un allant et d'une foi dignes d'éloges, ce qui permet d'espérer les meilleurs résultats. La section compte 40 élèves 23 du groupe de vol sans moteur et 17 du groupe de vol mécanique.

Les cours théoriques ont eu lieu à Saint-Auban et Sisteron, ils débuteront en janvier à Digne. Un service d'autocars est organisé pour le transport gratuits des élèves de Sisteron, Volonne, Château-Arnoux à Saint-Auban, un service identique est prévue pour Digne et la vallée de la Bléone en passant par les Mées.

Les élèves sont ammenés le dimanche matin sur l'érodrome de St-Auban et ramenés le soir.

∴

SISTERON - VELO

Saint-Auban bat Sisteron-Vélo par 5 buts à 1.

Vendredi 1er janvier, le Sisteron-Vélo se déplacait à Saint-Auban pour rencontrer en un match amical l'équipe de la Cité. Un temps idéal présidait cette journée, aussi ce match avait attiré sur le stade Péchiney un nombreux public.

Les sportifs Saint-Aubanais attendaient cette rencontre avec impatience ; en effet, il y a un mois Sisteron-Vélo avait pris le meilleur sur l'Union Sportive de Saint-Auban, à Sisteron.

Cette fois-ci, c'est le contraire. La revanche devait donc être très serrée et c'est sur la marque de 5 buts à 1 que Saint-Auban infligea à notre société ce score plutôt lourd.

La défaite des Sisteronnais ne refléta que très peu la partie, tant les équipes dominèrent chacune à leur tour aussi bien en première mi-temps qu'en deuxième.

Les attaques de Saint-Auban furent toujours bien menées et se transformèrent heureusement, alors que celles de Sisteron se terminèrent à côté.

En résumé, disons que le meilleur **a gagné, que le jeu fut correct et**

© VILLE DE SISTERON

intéressant à suivre durant toute la partie.

***

Sisteron-Vélo bat La Saulce
par 5 buts à 1.

Dimanche 3 janvier s'est déroulé sur le terrain de la deuxième maisonnette un match revanche qui met aux prises nos locaux à l'équipe première du Foot-ball Club de La Saulce.

La première mi-temps est assez serrée mais Sisteron-Vélo prend le meilleur et réussit à battre par trois fois le keeper visiteur.

La deuxième mi-temps ne nous fait pas assister à du joli foot-ball. L'équipe visiteuse se voit contrainte de jouer à dix par suite d'un accident — peu grave heureusement — qui met hors du terrain un de ses meilleurs joueurs. Le F. C. de La Saulce handicapé est dominé pendant tout le restant de la partie. C'est à un demi-jeu que le public assiste. Maigré ce net avantage, Sisteron ne marque que deux buts grâce au brio du goal visiteur qui a droit à une mention spéciale. Une réaction des visiteurs se fait et l'honneur est sauvé. La fin du match est sifflée sur la marque de 5 buts à 1, en faveur du Sisteron-Vélo.

***

Demain dimanche, l'équipe du Sisteron-vélo, se déplacera à St-Maime-Dauphin, pour rencontrer en match retour l'équipe de la localité.

Les joueurs du Sisteron-Vélo sont ppriés d'être exacts au siège, Café National, départ 12 heures 30.

***

LA PEDALE SISTERONNAISE

Comme nous l'avons annoncé précédemment, la Pédale Sisteronnaise organise pour le 24 janvier deux grands bals avec le concours du brillant orchestre « Mélodia-Jazz ». La sportivité de notre sympathique ami Jourdan, s'est manifesté une fois de plus en mettant gracieusement sa magnifique salle de la Potinière à notre disposition, qu'il trouve ici nos remerciements. Donc tous présents le dimanche 24 janvier en matinée à 16 h. et en soirée à 21 heures où aura lieu un intermède vocal et instrumental.

L'Emprunt de la défense nationale

ses avantages exceptionnels

L'emprunt de la Défense Nationale en cours d'émission offre aux souscripteurs des avantages exceptionnels.

Ils bénéficieront tout d'abord d'une prime de 40 0/0. Cette prime sera acquise aux porteurs d'or au bout de trois ans et aux porteurs de bons à court terme au bout de 9 ans. Elle sera même acquise après un délai beaucoup plus court dans le cas ou les nouvelles obligations seraient utilisées pour le paiement de droits de succession. Une prime aussi importante constitue avant tout un avantage en capital destiné à tenir lieu aux porteurs d'or et de bons à court terme de la plus-value dont ils auraient pu bénéficier depuis la dévaluation s'ils avaient effectué d'autres placements.

L'intérêt des nouvelles obligations est de 3 1/2 0/0 ou de 4 0l0 suivant qu'elles auront été souscrites au moyen d'or ou de bons du Trésor à court terme. Les porteurs de ces derniers bons recevront donc le même intérêt que précédemment, outre la prime substantielle qui leur est accordée. Au surplus, les Bons du Trésor en question seront reçus en souscription pour leur valeur nominale, quelle que soit leur date d'échéance. De la sorte, les porteurs de bons à un an, en souscrivant à l'emprunt pourront bénéficier pendant le premier semestre de 1937 d'un intérêt double.

Les obligations nouvelles seront admises pour leur valeur de remboursement en paiement des droits de succession à concurrence, suivant leur catégorie, de 30 0/0 ou de 20 0/0 de ces droits.

Une telle distinction maintiendra sur le marché des nouveaux titres, un important courant d'achats. C'est dire que les nouvelles obligations vont immédiatement se traiter à des cours notablement supérieurs à leur prix d'émission.

Les cours des nouveaux titres seront d'autant plus soutenus qu'ils peuvent être aisément mobilisés. Ils sont admis, en effet, d'une façon très libérable, non seulement aux avances sur titre de l'Institut d'Emission, mais encore, sous certaines conditions, aux avances à 30 jours. Le bénéfice de ces dernières avances qui était, jusqu'ici, réservé aux valeurs du Trésor émises pour une durée inférieure à 2 ans, sera accordé un an après leur émission aux nouvelles obligations de la catégorie A, malgré leur durée totale de 3 ans.

Enfin, le nouvel emprunt bénéficiera de tous les privilèges fiscaux accordés aux fonds d'Etat, des commodités de négociation et des garanties contre la perte ou le vol attachées aux Bons de la Défense Nationale.

Un tel ensemble d'avantages confère un caractère évidemment exceptionnel à la présente émission.

Elle est réservée à certaines catégories d'épargnants. Seuls les porteurs d'or et de Bons du Trésor à court terme seront admis à en bénéficier. En outre, la souscription n'est ouverte que jusqu'au 15 janvier 1937. Passé ce délai, les dits porteurs ne pourront plus prétendre aux avantages et notamment à la prime qui leur sont actuellement offerts.

Faute de les avoir acquises au prix de souscription, les contribuables à qui les nouvelles obligations seront nécessaires pour acquitter des droits de succession devront les acheter sur le marché à des cours sensiblement supérieurs.

La présente émission ayant ainsi le caractère, non d'un appel à l'Epargne, mais d'une opération privilégiée ouverte à quelques épargnants ceux-ci ne peuvent manquer d'y apporter une adhésion unanime.

Chronique Locale et Regionale

SISTERON

A propos de la Citadelle. — Les tractations enagées en ce moment entre la ville de Sisteron et MM. Provence et Balpétré, ex-directeurs du théâtre de la Citadelle, pour la vente du matériel théâtral leur appartenant est un indice certain de la cessation des représentations classiques qui depuis huit ans avaient lieu à notre plein air.

Avec nous beaucoup de personnes regrettent la fin d'un traité qui liait les deux parties, sans espoir de le voir renouveler, du moins pour le moment. Nous devons reconnaitre en toute franchise que durant cette période de « classiques » une gloire intellectuelle et morale auréolait Sisteron ; les deux représentations annuelles du mois de juillet et aout, nous plaçaient sous ce rapport, au premier rang des favorisés ; une publicité extrêmement soignée amenait à ces spectacles des auditeurs de très loin, il en venait de Marseille de Grenoble, de Lyon, et bien souvent de Paris ; notre petite ville qui a tant perdu de sa notoriété administrative rattrapait cette notoriété à ces représentations données avec les artistes de la Comédie Française et de l'Odéon.

L'année dernière une seule représentation eut lieu, elle nous laissait encore l'espoir d'entendre nos hauts remparts se faire l'écho des vers de Molière et de Racine. En l'année 1937 nous ne les entendrons plus ; regrettons-le si nous ne pouvons faire plus mais espérons encore que sauf les sociétés locales qui au cours de l'année y donneront leurs soirées récréatives, la municipalité Sisteronnaise ne laissera pas inoccupé ce site merveilleux que la nature met à la disposition des arts dramatiques.

Ne laissons pas échapper la renommée théâtrale de ces huit dernières années, sachons la maintenir car c'est tout ce qui nous reste d'un passé brillant que le génie des lettres et des hommes a tressé à notre jolie cité.

Ceci nous fait penser que la municipalité Sisteronnaise serait bien inspirée d'exploiter elle-même ou de donner à un comité local permanent des fêtes, la direction du théâtre de la Citadelle.

Don. — Mme Veuve Silvy, en souvenir de son époux regretté, M. Silvy Emile, a versé à la société « La Libre Pensée, La Raison Sisteronnaise » dont le défunt faisait partie la somme de 50 farncs.

Le bureau de cette société remercie bien sincèrement Mme Veuve Silvy et s'associe de tout cœur à son malheur.

Réunion. — Les cheminots retraités et les veuves de cheminots retraités sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu demain dimanche à 10 h. 30, à la Mairie.

Objet : Questions diverses.

On nous communique :

Depuis le transfert de la poste des 4 coins à l'avenue de la Gare, il est très génant pour une Dame ou une Jeune fille d'aller déposer une lettre dans la boite installée à côté de l'urinoir situé au bas de l'andronne des 4 coins.

Un groupe de dames Sisteronnaises demande à qui de droit de vouloir bien faire remédier à cet état de choses.

Obséques Civiles. — Ansi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, vendredi 1er janvier, à 14 heures, avec le concours d'une grande partie de la population, avaient lieu les obsèques purement civiles du citoyen Emile Silvy, bourrelier en notre ville, enlevé à l'affection des siens après quelques heures de maladie.

M. Silvy était avantageusement connu parmi nous, il avait été élu conseiller municipal depuis quelques années et remplissait ces fonctions avec assiduité. M. Silvy appartenait à presque toutes les sociétés de Sisteron, aussi, nombreux étaient les draps mortuaires qui précédaient le corbillard.

Au cimetière M. Paret, maire, au nom du conseil municipal ; M. Saury, au nom du front populaire ; MM. Rolland et Gallissian, au nom de la Libre pensée « La Raison » ont, en termes émus retracé la vie faite toute de dévouement à la chose publique de ce Sisteronnais qui disparait en pleine force.

Nous renouvellons à Mme Silvy, et à sa famille nos sincères condoléances.

Les Fêtes. — Une merveilleuse température, un soleil radieux ont présidé aux fêtes de la Noël et du jour de l'An. Aussi, nombreux étaient les promeneurs qui, dans toutes les directions, mettaient ces jours de fêtes à profit pour accomplir de longues promenades à la campagne.

Pendant toutes ces réjouissances les traditions ont été respectées ; les réunions de famille, les réveillons ont été pratiqués dans l'ordre et dans le calme ce qui fait honneur à ceux qui participaient à ces agapes.

Il y a bien longtemps que nous n'avons eu un si beau temps et le désir de chacun est de le voir prolonger encore durant le mois de janvier qui d'habitude est rigoureux.

Pharmacie de Garde. — Demain dimanche Pharmacie Charpenel, rue de Provence.

Chiffre d'Affaires. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires (mensuels et forfaits) aura lieu mardi 12 janvier dans les conditions habituelles.

Listes Electorales. — Les électeurs désirant être inscrits sur la liste électorale de la commune sont invités à se présenter au secrétariat de la Mairie avant le 4 février, dernier délai, muni du certificat de radiation de la liste électorale de leur dernier domicile et de toutes pièces utiles.

Allocations d'assistance. — Les bénéficiaires d'allocations d'assistance aux vieillards, femmes en couches familles nombreuses sont invités à se présenter à la caisse de Monsieur le Receveur municipal avant le 20 janvier courant. Les allocations non encaissées à cette date resteront impayées.

Primes à l'oléïculture. — Les oléïculteurs qui désirent bénéficier de la prime à l'oléïculture instituée par la loi du 7 avril 1932 doivent avant le 31 janvier courant faire au Secrétariat de la mairie une déclaration mentionnant le nombre d'oliviers en culture pour lesquels ils sollicitent la prime.

ACHETERAI

Campagne

en terres labourables et collines
convenant à élevage troupeau

Prière s'adresser :
Lundi 11 Janvier au plus tard
à M. Durbesson, Hostellerie Provençale
Sisteron Rien des Agences

Les beaux gestes. — M. N... négociant nouvellement installé dans notre ville qui a voulu garder l'anonymat a fait don de cent francs, il y a quelques jours à l'hospice à l'effet de contribuer à l'amélioration de l'ordinaire des hospitalisés à l'occasion des fêtes de la Noël et du Jour de l'An.

M. Achard, marchand de journaux à l'occasion d'une heureuse affaire, a bien voulu verser 50 francs pour argent de poches des vieillards indigents de l'hospice.

Nos Alpes à la Radio. — Le jeudi 4 janvier, M. Emile Roux-Parassac a commencé sa nouvelle série de causeries à la radio sur : *La Montagne à travers les âges.*

La 2e causerie sur ce sujet, aura lieu le jeudi 14 janvier, à 11 h. 45 au poste Radio P. T. T. de Paris, avec retransmissions par Alpes-Grenoble, Nice, Bordeaux, Toulouse, etc Nous donnerons dates des causeries de février.

Après cette intéressante série, viendront : *Le Folk-lore de nos Alpes, Nos Alpes paradis du Printemps, Au long de Durance,* etc..

Rappelons que notre compatriote a fait en 1936, sur les Alpes 14 causeries à la Radio.

Et voilà une propagande de portée. A l'écoute donc, sans filistes.

Remerciements. — Le Conseil d'administration de l'Union mutuelle des femmes de Sisteron remercie bien sincèrement en cette fin d'année les personnes suivantes qui au cours de l'année écoulée ont fait des dons à la mutuelle féminine de notre ville.

Madame Guillaume Buès qui a laissé à la société son mandat de maladie de 245 francs ;

Mademoiselle Noélie Castel qui a versé à la caisse la somme de 20 francs, en souvenir de sa mère regrettée ;

Mesdames Chauvet-Ricard qui pour honorer la mémoire de Mme Constantin ont versé à la caisse la somme de 50 francs ;

A Madame Emile Silvy et à ses enfants pour le versement de la somme de 50 francs ;

Et à une anonyme qui a versé à la caisse mutuelle une somme de 10 francs.

A toutes ces dames, le Conseil d'administration réitère ses remerciements.

Etat-Civil

du 31 décembre 1936 au 8 janvier

NAISSANCES

Jean-Pierre Roland Henri Coudoul, rue droite.

PUBLICATION DE MARIAGES

MARIAGES

DÉCÉS

Néant.

REMERCIEMENTS

Madame Veuve SILVY Emile ;
M. et Madame SILVY Marcel, et leur fille ;
M. et Madame THUNIN Léon ;
M. et Madame BERTAGNOLIO Oswaldo, et leur fille ;
M. LAGARDE Joseph, et ses enfants ;
Les familles AMAYENC, BERTRAND, BREMOND et alliées, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès de leur époux, père, grand'père, beau-frère, oncle, cousin et allié, Monsieur

SILVY Emile

décédé dans sa 66me année.

On demande

4 PIECES A LOUER. S'adresser au bureau du journal.

A vendre

BON PIANO D'ETUDES
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

JOLI CHIEN de CHASSE
pour la plaine, la montagne et le
—o— marais —o—
Sadresser au chauffeur du courrier de Forcalquier, Sisteron.

CASINO-CINEMA

Cette semaine :
Actualites Paramount
LES JOIES DE L'HIVER
grand film sportif
LE GAGNANT DU GRAND PRIX
comique avec Stan Laurel

Joué par un quatuor de grands artistes desquels se détache l'admirable Raimu à la fois sensible et plastronnant, irrésistible de drôlerie et capable de faire pleurer avec la même aisance.

Raimu, Janine Crispin, notre plus talentueuse jeune première, l'intelligente et sure comédienne qu'est Françoise Rosay, et le bon Alerme, toujours dans le ton et l'esprit du rôle, soutiennent cette comédie populaire qu i sera un des plus gros succès de l'année.

VARIETES-CINEMA

Cette semaine :
ACTUALITES
La Clef des Champs
comique avec Carette

Max Déarly et Pierre Brasseur dans
Un oiseau rare
avec Madeleine Guitty — Larquey
Monique Rolland — Duhamel. —

Tout le monde voudra voir ce film, qui a été tourné dans un site pittoresque et que presque tous nous connaissons, c'est à dire au Mont-Genèvre, au-dessus de Briançon.

La semaine prochaine :
FRAULEIN DOKTOR
grand film d'espionnage

Petite consultation

Après une pleurésie, une bronchite, un simple refroidissement peut amener l'essoufflement, de l'oppression, des quintes de toux opiniâtre. C'est alors que la poudre Louis Legras, toute puissante pour guérir l'asthme, doit être employée. Sous son influence, les complications naissantes disparaissent et les lésions se cicatrisent ; la guérison devient définitive. Prix de la bîte 5 fr. 25 (impôt compris) dans toutes les pharmacies.

© VILLE DE SISTERON

Société Générale

Pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France

Société Anonyme Fondée en 1864 — Capital : 625 Millions

BUREAU DE SISTERON

Jours de Marchés et Foires

Toutes opérations de Banque et de Bourse

— *Avances aux Eleveurs* —

R. C. SEINE 64.462

BANQUE DES ALPES

SOCIÉTÉ ANONYME CAPITAL 6 MILLIONS ENTIÈREMENT VERSÉS

SIÈGE SOCIAL : GAP, 12, RUE CARNOT

Agences :

BRIANÇON - SISTERON - EMBRUN
LARAGNE - SAINT-BONNET - VEYNES

Bureaux Auxiliaires :

Guillestre - L'Argentière - Serres - Seyne-les-Alpes

Toutes opérations de Banques et sur Titres

CHANGE - LOCATION DE COFFRES-FORTS

au siège et dans toutes les agences

LOTERIE NATIONALE

1 SEUL BILLET

VOUS DONNE LA CHANCE D'ÊTRE PARMI LES

147.171 HEUREUX GAGNANTS

QUI ONT A SE PARTAGER

72 MILLIONS DE FRANCS

---

11 900 fr.

C'est le prix de la voiture la plus économique du monde et cependant... La SIMCA*cinq* est dotée de tous les perfectionnements, qui font la race des voitures de luxe :
4 vitesses
roues avant indépendantes
4 freins hydrauliques
4 amortisseurs hydrauliques
carrosserie monocoque tout acier
3 litres 100 aux 100 Kilomètres au Concours du Bidon de 5 litres
105 Kms 532 dans l'heure à Montlhéry

SIMCA*cinq*

Production de la Sté Industrielle de Mécanique et Carrosserie Automobile - Nanterre

François JOURDAN
Avenue de la Gare — SISTERON

CABINET DENTAIRE

A. SILVY

CHIRURGIEN-DENTISTE

13, Rue de Provence — SISTERON

Cabinet ouvert tous les jours

Un Monsieur offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen facile de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir longtemps souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire est la conséquence d'un vœu.

Ecrire au Laboratoire de M. Auguste VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui enverra gratis et franco les indications demandées.

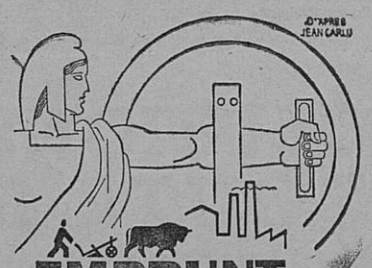

EMPRUNT NATIONAL

PORTEURS D'OR ET DE BONS DU TRÉSOR

SOUSCRIVEZ

C'EST VOTRE DEVOIR
C'EST VOTRE INTÉRÊT

PRIME DE REMBOURSEMENT
40 FRS POUR 100 FRS
INTÉRÊT 3 ½ % ET 4 %

MOBILISATION RAPIDE
TOUS LES PRIVILÈGES
FISCAUX ACCORDÉS
AUX FONDS D'ÉTAT

POUR LA RENAISSANCE ÉCONOMIQUE DANS LA PAIX

HERNIE

JE SUIS GUERI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies qui ont porté le nouvel appareil sans ressort de **M. GLASER** le Grand Spécialiste de PARIS, 44, Bd SÉBASTOPOL. En adoptant ces nouveaux appareils, dont l'action **bienfaisante** se réalise **sans gêne, sans souffrances** ni **interruption** de travail, les **hernies** les plus **volumineuses** et les plus **rebelles** diminuent instantanément de volume et disparaissent peu à peu **complètement.**

Devant de tels résultats garantis toujours par écrit, tous ceux atteints de hernie doivent s'adresser sans retard à M **GLASER** qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils de 9 à 4 h. à

FORCALQUIER lundi 11, hôtel des Voyageurs.

DIGNE dimanche 17 janvier, hôtel Boyer-Mistre.

SISTERON, 18 janv. de 9 h. à 2 h. Modern hôtel des Acacias.

— CHUTES MATRICES et tous Organes, Varices, Orthopédie

GLASER, 44 Bd Sébastopol, PARIS

Service Régulier par Autocars

SISTERON - DIGNE - SISTERON

P. BUES, SISTERON — *Télép.* 0.20

Sisteron, station : *Café du Commerce, Télép.* 61.

Bureau à Digne : *Café des Sports, Boulevard Gassendi, Tél.* 0.86

SERVICE d'HIVER

Matin

Sisteron 6 h. 50 — Digne 7 h. 50
Digne 8 h. 45 — Sisteron 9 h. 50

Soir

Sisteron 13 h. — Digne 14 h.
Digne 16 h. 50 — Sisteron 17 h. 55

Prix des places : Sisteron-Digne 10 fr.

N.-B. — Les départs de Digne de 8 h. 30 et 16 h. 50, assurent la correspondance avec : 1° Les cars *Pellegrin et Cie*, sur GAP (par la Vallée de la Durance) ; 2° Les cars *Rambaud*, sur VEYNES, par Ribiers, Laragne. Le dernier service sur Veynes, assure la jonction à ASPRES-sur-BUECH, avec le *Rapide de Paris* (Le Briançonnais).

Le départ de Sisteron de 6 h. 50 assure la correspondance à Malijai, avec le car pour Avignon par Cavaillon.

SYPHILIS Guérison assurée par le **TREPARGYL** seule méthode interne et rectale supprimant toutes piqûres. La boîte : **39f.60.** Le traitement complet : **118** fr. *Toutes Pharmacies*, ou à défaut **Labo. LACROIX**, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

REGLES douloureuses, interrompues, retardées et toutes suppressions pathologiques des époques, rétablies certainement par le **LYROL**, seule méthode interne et vaginale La boîte : **39f.60.** Cure compl. **118** fr. *Toutes Phies* ou à défaut **Labo. LACROIX**, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

IMPUISSANCE guérie à tout âge et sans danger par **UGYL**, Traitement sérieux, le seul de ce genre prescrit par le Corps médical. Le flacon **39f.60** Le trait. complet **118** fr. *Toutes Phies*, ou à défaut **Labo. LACROIX**, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

BLENNORRAGIE Écoulements, Filaments, Rétrécissements, Prostatite. — Guérison définitive par **UGEOL**, seule méthode interne et prostatique supprimant toutes interventions douloureuses et dangereuses. La boîte : **39f.60.** Le traitement complet : **118** fr. *Toutes Pharmacies*, ou à défaut **Labo. LACROIX**, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

O HE ! Le poste qui plait

HERMÉS

— Radio musique idéale —«»—
Demandez une démonstration gratuite à votre domicile

Agent officiel :

ROME Marin

Cycles-Motos

— Rue Saunerie — SISTERON

---

en vente à la Librairie LIEUTIER.

Maladies de la Femme

LE RETOUR D'AGE

Exiger ce portrait

Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque du RETOUR D'AGE. Les symptômes sont bien connus. C'est d'abord une sensation d'étouffement et de suffocation qui étreint la gorge, des bouffées de chaleur qui montent au visage pour faire place à une sueur froide sur tout le corps. Le ventre devient douloureux, les règles se renouvellent irrégulières ou trop abondantes, bientôt la Femme la plus robuste se trouve affaiblie et exposée aux pires dangers. C'est alors qu'il faut, sans plus tarder, faire une cure avec la

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

Nous ne cesserons de répéter que toute femme qui atteint l'âge de quarante ans, même celle qui n'éprouve aucun malaise, doit à des intervalles réguliers, faire usage de la JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY si elle veut éviter l'afflux subit du sang au cerveau, la congestion, l'attaque d'apoplexie, la rupture d'anévrisme, etc. Qu'elle n'oublie pas que le sang qui n'a plus son cours habituel se portera de préférence aux parties les plus faibles et y développera les maladies les plus pénibles : Tumeurs, Métrite, Fibrome, Maux d'Estomac, d'Intestins, des Nerfs, etc.

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, préparée aux Laboratoires Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies.

PRIX : Le flacon { Liquide / Pilules } **10 fr 60**

Bien exiger la véritable **JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY** qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et en rouge la signature Mag Dumontier

Aucun autre produit ne peut la remplacer

Quand il s'agit de juger des sons, c'est à l'oreille seule qu'il faut demander un avis. Nous vous invitons donc à venir comparer un poste de la nouvelle Série Symphonique Philips avec un poste quelconque. Cette épreuve fera ressortir les qualités de reproduction étonnantes des nouveaux récepteurs Philips dont la musicalité est la caractéristique principale.

C. FIASTRE & M. SCALA
Rue de Provence, SISTERON
Téléphone 101.
Station Service

DISTRIBUTEUR OFFICIEL

PHILIPS

COUPON
(à détacher et à nous adresser).

Veuillez me faire parvenir un exemplaire de votre magazine de luxe La Chanson du Monde.

Nom.....

Adresse.....

Pour vendre ou acheter

FONDS DE COMMERCE
IMMEUBLES - VILLAS
PROPRIÉTÉS - TERRAINS ETC.

S'adresser en confiance à

l'AGENCE GENERALE des ALPES
R. GIRARD
53, Rue Carnot — GAP
Téléphone 1.10

COMPAGNIE DES

Transports CITROEN

DES ALPES

10, Avenue de Grenoble - GAP

Téléphone 518

Ligne N° 2 — GAP — MARSEILLE

en correspondance à Gap à 10 h. 45

avec Corps - La Chapelle - St-Firmin - St-Bonnet et N.-D. de la Salette

Gap	6 h.	— 16 h.	Marseille	6 h. 30	— 16 h.
Sisteron	7 h.	— 17 h.	Aix	7 h. 1/4	— 16 h. 45
Manosque	8 h. 1/4	— 18 h. 15	Manosque	8 h. 1/2	— 18 h. 15
Aix	9 h. 15	— 19 h. 15	Sisteron	9 h. 1/2	— 19 h. 20
Marseille	10 h. 15	— 20 h. 15	Gap	10 h. 1/2	— 20 h. 20

Ligne N° 4 — GAP — NICE

Gap	6 h.	Nice	12 h.
Sisteron	7 h.	Cannes	13 h.
Digne	8 h.	Grasse	13 h. 30
Saint-André	9 h. 15	Saint-André	16 h.
Grasse	11 h. 15	Digne	17 h.
Cannes	11 h. 45	Sisteron	18 h.
Nice	12 h. 40	Gap	19 h. 15

LIGNE No 4 bis — GAP - NICE — par Digne, Annot et Puget-Théniers

Gap	11 h. 30	Nice	7 h. 00
Sisteron	12 h. 30	Annot	9 h. 00
Digne	13 h. 30	Digne	11 h. 30
Annot	15 h. 30	Sisteron	12 h. 30
Nice	17 h. 30	Gap	13 h. 30

LIGNE N° 5 — GAP - AVIGNON

Départ de Gap : 6 heures (car Marseille). Correspondance à 7 h. 30 à Peyruis. Avignon arrivée à 10 h. 30 (entreprise Christine). Départ Avignon : 15 h 30 (entreprise Christine) Correspondance à 18 h. 30 à Peyruis. Gap arrivée 20 h. 30 Car Marseille.

MESSAGERIES A TOUS LES SERVICES

Devis pour excursions sur demande

© VILLE DE SISTERON

GARAGE MODERNE

C. C. P. Marseille 118-67.
R. C. Sisteron 206.
Téléphones 62 et 64.

François JOURDAN

Avenue de la Gare — SISTERON

Vente — Achats — Echanges
Location — Réparations

Pièces détachées d'origine
Ford — Fiat — Mathis

les plus économiques... les plus élégantes...

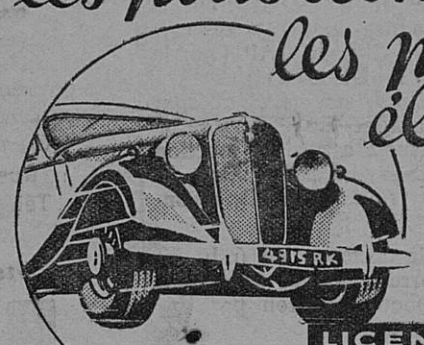

La 11 cv. est une voiture supérieure et, avant tout, économique. Sous le contrôle de l'A. C. F. une conduite intérieure de série a effectué le trajet PARIS-BIARRITZ à une moyenne horaire de 63 Kms 600 avec une consommation de 8 litres 66 aux 100 kms.

LICENCE FIAT SIMCA

11 cv — 6 cv

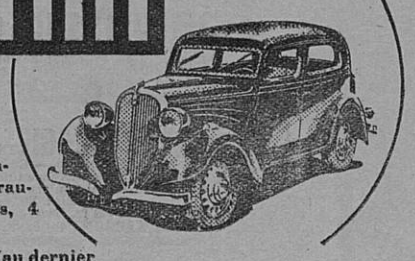

La 6 CV. SIMCA qui reste la meilleure des voitures de cylindrée égale et même supérieure, est dotée de tous les avantages d'une voiture de grande classe : boîte à 4 vitesses (3e silencieuse et synchronisée) freins hydrauliques, amortisseurs hydrauliques, 4 ressorts entiers, etc...

Et c'est aussi la plus économique (au dernier concours du bidon de 5 Litres, une 6 CV. SIMCA a parcouru 122 Kms 961 avec 5 litres de carburant).

Production de la Sté Industrielle de Mécanique et Carrosserie Automobile - Nanterre

Atelier spécial de réparations
Mécaniques - Travaux à façon
Rectification de cylindres

Stock accumulateurs
Accu-Watt
charge en magasin

L'Union de l'expérience et du progrès

1897 RENAULT 1936

l'Automobile de France

Marque qui s'impose
Production des plus puissantes Usines d'Europe
La meilleure qualité aux meilleurs prix

Renseignez-vous au

Garage BUES

Concessionnaire Régional des Automobiles RENAULT

Vente, achat, échange, entretien, réparations

STATION SERVICE moderne, avec Pont Hydraulique
ATELIER DE REPARATIONS
le mieux outillé de la Région
(Abonnements, Tarification des prix)

Magasin de pièces de rechange
(Accessoires et Fournitures)

Place de l'Eglise, SISTERON — Téléph. 18

DES SOLUTIONS EPROUVEES SUR TOUTE LA GAMME

LA CELTAQUATRE - 1 Litre 500 - 4 Cyl.
La moins chère des conduites intérieures
LA MONAQUATRE - 1 Litre 500 - 4 Cyl.
La voiture d'affaires et d'agrément
LA PRIMAQUATRE - 2 Litres 100 - 4 Cyl.
La plus brillante des 4 cylindres
LA VIVAQUATRE - 2 Litres 100 - 4 Cyl.
La 4 cylindres familiale et économique
LA VIVASPORT - 3 Litres 600 - 6 Cyl.
La célèbre voiture ardente et vive
LA VIVASTELLA - 3 Litres 600 - 6 Cyl.
La 6 cylindres familiale au très grand confort
LA NERVASPORT - 4 Litres 800 - 8 Cyl.
La voiture très rapide et très confortable
LA NERVASTELLA - 4 Litres 800 - 8 Cyl.
La luxueuse voiture de grand tourisme
LA REINASPORT - 7 Litres 100 - 8 Cyl.
La plus magnifique voiture de l'époque
LA VIVASTELLA Gd SPORT - 3 lit. 600 - 6 cyl.
La 6 cylindres super-aérodynamique
LA NERVASTELLA Gd SPORT - 4 lit. 800 - 8 c.
La 8 cylindres super-aérodynamique

VENTE A CRÉDIT avec le concours de la D.I.A.C. 67 bis, Avenue Hoche, à PARIS
Renseignements et essais gratuits à nos Usines à BILLANCOURT (Seine) et chez TOUS NOS AGENTS

RENAULT

Imprimeur-Gérant : M. PASCAL-LIEUTIER, 25, RUE DROITE, SISTERON.

Vu, pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire.

© VILLE DE SISTERON